

47	03/06/2019	BE 0423.898.710	21	EUR				
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	19157.00554	CONSO 1.1		
NAT.	Date du dépôt	N° 0423.898.710	P.	U.	D.	CONSO 1		

COMPTES CONSOLIDES ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE: **Solvac comptes consolidés**

Forme juridique: **SA**

Adresse: **rue des Champs Elysées**

N°: **43**

Code postal: **1050**

Commune: **Bruxelles 5**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet: ¹

Numéro d'entreprise **0423.898.710**

COMPTES CONSOLIDÉS **EN MILLIONS D'EURO** (4)

	Communiqués à l'assemblée générale du	14-05-19
et relatifs à l'exercice couvrant la période du	01-01-18	au 31-12-18
Exercice précédent du	01-01-17	au 31-12-17

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont /-ne sont pas¹ identiques à ceux publiés antérieurement

Documents joints aux comptes consolidés

CAS OU LES COMPTES CONSOLIDÉS D'UNE SOCIÉTÉ DE DROIT ÉTRANGER SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE

Dénomination de la filiale belge déposante (article 113, §2, 4^a du Code des sociétés).

Numéro d'entreprise de la filiale déposante :

Signataire (nom et qualité)

Bernard de Laguiche
Administrateur-délégué

Signataire (nom et qualité)

Jean-Pierre Delwart
Président du Conseil d'administration

¹ Biffer la mention inutile

² En cas de consortium, remplir la section CONSO 5.4

³ Mention facultative

⁴ Au besoin, adapter la devise et l'unité

**LISTE DES ADMINISTRATEURS OU GERANTS DE
L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES
AYANT CONTROLE LES COMPTES CONSOLIDES.**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

Baron de Dorlodot François-Xavier

rue Foret 7, 5150 Floreffe, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 13-05-14- 08-05-18

Chevalier Kraft de la Saulx Jean

avenue du Jeu de Paume 21, 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 12-05-15- 14-05-19

Thibaut de Maisières Aude

Warrington Crescent 33, W9 1EJ Londres, Royaume-Uni

Fonction : Administrateur

Mandat : 12-05-15- 14-05-19

Solvay Patrick

Jezus Eiklaan 103, 3080 Tervuren, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 09-05-17- 11-05-21

Delwart Jean-Pierre

Malihoux 11, 5370 Havelange, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 10-05-16- 12-05-20

Comte de Laguiche Bernard

rue Prof Pedro Viriato Parigot Souza 3305, boîte 191, 81200-4 Curitiba-Parana, Brésil

Fonction : Administrateur délégué

Mandat : 08-05-18- 10-05-22

Rolin Bruno

rue Clément Delpierre 28, 1310 La Hulpe, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 10-05-16- 12-05-20

Semet Alain

36th Avenue W 4424, 98199 W Seattle, Etats-Unis d'Amérique

Fonction : Administrateur

Mandat : 09-05-17- 08-05-18

Mondron Jean-Patrick

rue Hollebeek 12, 1630 Linkebeek, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 08-05-18- 10-05-22

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

Janssen de la Boëssière-Thiennes Marc-Eric

La Garenne rue Gaston Bary 89, 1310 La Hulpe, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 08-05-18- 10-05-22

Deloitte Réviseurs d'Entreprises, société civile SCRL 0429.053.863

Gateway Building - Luchthaven Nationaal 1, boîte J, 1930 Zaventem, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B025

Mandat : 10-05-16- 14-05-19

Représenté par :

1. Denayer Michel

Getaway Building - Luchthaven Nationaal 1 , boîte J, 1930 Zaventem, Belgique

, Numéro de membre : A01346

le Hardy de Beaulieu Laure

avenue du Prince Baudouin 61, 1150 Bruxelles 15, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 12-05-15- 14-05-19

Chevalier de Selliers de Moranville Guy

Kensington Park Road 160, W112E Londres, Royaume-Uni

Fonction : Administrateur

Mandat : 12-05-15- 14-05-19

de Limon Triest Savina

avenue Maréchal Ney 147, 1180 Bruxelles 18, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 09-05-17- 11-05-21

Baron de Dorlodot Vincent

Dikercherstrooss 12, 8523 Beckerich, Luxembourg

Fonction : Administrateur

Mandat : 08-05-18- 10-05-22

De Decker-Semet Marion

rue de la Station 102, 1640 Rhode-Saint-Genèse, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 08-05-18- 10-05-22

États financiers consolidés

Solvac Groupe

Les états financiers qui suivent ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 février 2019. Ils ont été établis conformément aux méthodes comptables IFRS décrites dans les pages qui suivent.

Compte de résultats consolidés

MILLIONS EUR	Notes	2017	2018
Résultat de la participation mise en équivalence	(1)	334	270
Charges opérationnelles		-1	-1
Plus-values/réalisation de titres		0	0
Charges intérêts	(2)	-4	-4
Résultat net		328	265
Résultat net par action (EUR) de base et dilué	(3)	15,4	12,4

État du résultat global consolidé

MILLIONS EUR	Notes	2017	2018
Résultat net		328	265
Autres éléments du résultat global⁽¹⁾			
Éléments recyclables			
Profits et pertes sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie		5	-15
Écarts de conversion liés à des activités à l'étranger		-250	68
Éléments non-recyclables			
Profits et pertes sur instruments capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		0	1
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies		30	8
Charges d'impôts relatives aux éléments recyclables et non-recyclables		12	1
Charges d'impôts relatives aux éléments recyclables et non-recyclables		-204	63
Autres éléments du résultat global après effets d'impôt liés		124	328
Résultat global	(4)		

Tableau des flux de trésorerie consolidés

MILLIONS EUR	Notes	2017	2018
Résultat net		328	265
Charges intérêts		4	4
Résultat de la participation mise en équivalence	(1)	-334	-270
Variation du fonds de roulement		0	0
Dividendes reçus de Solvay	(1)	112	117
Flux de trésorerie des activités opérationnelles		111	116
Acquisition de titres Solvay	(1)	0	0
Vente de titres Solvay		0	0
Flux de trésorerie des activités d'investissement		0	0
Augmentation de capital		0	0
Acquisition d'actions propres		0	0
Augmentation de dettes financières	(2) (5) (11)	31	92
Remboursement de dettes financières	(2) (5) (11)	-33	-91
Intérêts payés	(2)	-4	-4
Dividendes payés	(6)	-107	-112
Variation des impôts liés aux dividendes payés		1	0
Flux de trésorerie des activités de financement		-112	-115
Variation nette de trésorerie		-1	1
Trésorerie à l'ouverture		1	0
Trésorerie à la clôture		0	1

(1) Les autres éléments du résultat global proviennent de l'état des variations de capitaux propres de Solvay S.A. Plus d'informations sont disponibles dans le communiqué de presse de cette dernière.

État de situation financière consolidée

MILLIONS EUR	Notes	2017	2018
ACTIF			
Immobilisations corporelles		0	0
Actifs non courants : participations mises en équivalence	(1)	3.376	3.655
Goodwill		343	343
Participations mises en équivalence hors goodwill		3.033	3.312
Actifs courants : créances court terme	(7)	45	47
Trésorerie et équivalents de trésorerie		0	1
Total de l'actif		3.421	3.703
PASSIF			
Capitaux propres	(8)	3.213	3.493
Capital		192	192
Réserves		3.021	3.301
Passifs non courants : dettes financières à long terme	(2) (11)	160	150
Passifs courants		48	60
Dettes financières à court terme	(5) (11)	31	42
Dettes fiscales		13	14
Autres passifs court terme		4	4
Total du passif		3.421	3.703

État des variations des capitaux propres consolidés

MILLIONS EUR	CAPITAL SOCIAL	PRIMES D'ÉMISSION	ACTIONS PROPRES	OBLIGATIONS HYBRIDES PERPÉTUELLES	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	ÉCARTS DE CONVERSION, DE JUSTE VALEUR ET PLANS DE PENSION À PRESTATAIRES DÉFINIES	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
Valeur comptable au 31/12/2016	192	568	0	675	2.055	-255	3.235
Profit de l'année					328		328
Autres éléments du résultat						-204	-204
Résultat Global					328	-204	124
Dividendes					-107		-107
Coupons d'Obligations Hybrides Perpétuelles							0
Acquisition / vente d'actions propres					-39		-39
Variations de périmètre et autres							
Valeur comptable au 31/12/2017	192	568	0	675	2.237	-459	3.213
Impact de l'adoption de l'IFRS 9 par Solvay					-2		-2
Valeur comptable au 31/12/2017 retraitée	192	568	0	675	2.235	-459	3.211
Profit de l'année					265		265
Autres éléments du résultat						63	63
Résultat global					265	63	328
Dividendes					-112		-112
Coupons d'Obligations Hybrides Perpétuelles				94			94
Acquisition / vente d'actions propres							0
Variations de périmètre et autres					-28		-28
Valeur comptable au 31/12/2018	192	568	0	769	2.360	-396	3.493

Annexes aux états financiers consolidés

Méthodes comptables IFRS

Les principales méthodes comptables adoptées dans l'établissement des états financiers consolidés sont les suivantes :

Informations générales et normes IFRS applicables

Solvac est une société anonyme de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles dont la principale activité est la détention d'une participation stable de 30,71 % dans Solvay S.A.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards, Normes internationales d'Information Financière) tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Changements obligatoires de méthodes comptables

Les normes amendées suivantes ont été appliquées à compter de l'exercice 2018 :

- Amendements à IAS 40 *Transferts des immeubles de placement*
- Amendements à IFRS 2 *Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions*
- Amendements à IFRS 4 *Application d'IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4 Contrats d'assurance*
- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2014-2016 : Amendements aux IFRS 1 et IAS 28
- IFRIC 22 *Transactions en monnaies étrangères et contrepartie payée d'avance*
- IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*
- IFRS 9 *Instruments financiers et les amendements liés.*

Ces normes nouvelles ou amendées et interprétation n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de Solvac.

IFRS 9 remplace au 1^{er} janvier 2018 la norme IAS 39 sur les instruments financiers. Le modèle de classement des instruments financiers introduit par IFRS 9 a les conséquences suivantes sur les informations fournies par Solvac :

- Ancienne catégories IAS 39 « Prêts et créances » et « Passifs financiers au coût amorti ». L'essentiel de la catégorie IAS 39 des « Prêts et créances » correspondait, en fin d'année aux dividendes à recevoir de Solvay, ainsi qu'à la trésorerie, c'est-à-dire aux caisses et dépôts à vue et aux équivalents de trésorerie. Quant à la catégorie IAS 39 des « Passifs financiers au coût amorti », elle correspondait principalement aux emprunts, dettes fournisseurs et autres passifs financiers. Ces actifs et passifs relèvent désormais de la catégorie IFRS 9 du « Coût amorti ».

IFRS 9 n'a pas d'impact sur l'évaluation de ces catégories ni sur la présentation des comptes consolidés.

L'impact de l'application future de ces normes et interprétations sur les comptes du Groupe Solvay est quant à lui détaillé dans son rapport annuel.

Textes en vigueur après la date de clôture

Solvac n'a pas anticipé l'application des normes et interprétations nouvelles et amendées qui entrent en vigueur après le 31 décembre 2018, à savoir :

- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2015-2017 (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019, mais non encore adoptées au niveau européen)
- IFRS 14 *Comptes de report réglementaires* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais non encore adoptée au niveau européen)
- IFRS 16 *Contrats de location* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019)
- IFRS 17 *Contrats d'assurance* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2021, mais non encore adoptée au niveau européen)
- Amendements des références au Cadre conceptuel de l'information financière dans les normes IFRS (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2020, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IFRS 3 *Regroupements d'entreprises* (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2020, mais non encore adoptés au niveau européen)

- Amendements à IFRS 9 *Modalités de remboursement anticipé avec rémunération négative* (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019)
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 *Vente ou contribution d'actifs entre l'investisseur et sa participation dans des entreprises associées ou coentreprises* (date d'entrée en vigueur reportée indéfiniment, par conséquent l'adoption au niveau européen a également été reportée)
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 *Définition du significatif* (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2020, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 19 *Modifications des plans, réductions ou règlements* (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 28 *Participations à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises* (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019, mais non encore adoptés au niveau européen)
- IFRIC 23 *Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019).

L'impact de l'application future de ces normes et interprétations sur les comptes du Groupe Solvay est détaillée dans son rapport annuel. Leur application au niveau de Solvac ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

Consolidation

Le Conseil d'Administration estimant que Solvac exerce une influence notable sur Solvay, la participation dans Solvay S.A. a été intégrée dans les états financiers consolidés de Solvac par la méthode de mise en équivalence. Cette méthode prend en compte la part de Solvay S.A. dans les états financiers du Groupe Solvay, établis au 31 décembre de l'exercice, selon les méthodes comptables IFRS de Solvay (voir le rapport annuel de Solvay). Selon la méthode de la mise en équivalence, une participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût dans l'état consolidé de la situation financière, puis est ajustée par la suite pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée.

Information sectorielle

Étant donné la nature de holding de la société, il n'y a pas lieu de présenter d'information par secteur d'activité ou géographique. Ces données relatives à la participation dans Solvay sont disponibles dans les états financiers de cette dernière.

Dépréciation d'actifs

À chaque date de clôture, le Groupe revoit la valeur comptable des participations afin d'apprécier s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre de la valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée, afin de déterminer l'étendue de l'éventuelle dépréciation.

Instruments financiers

Emprunts bancaires

Les emprunts et les découverts bancaires sont comptabilisés au montant net obtenu. Les charges financières, incluant les primes payables sur règlement ou remboursement, sont prises en charge sur la durée estimée de mise à disposition.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces et les dépôts à vue, les placements à court terme (moins de 3 mois) et des placements très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Autres Créances

Les autres créances suivent un modèle de gestion dont l'objectif est d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. Ils sont évalués à leur coût amorti, c'est-à-dire, le montant de comptabilisation initial majoré, ou diminué, de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction de valeur pour dépréciation ou non recouvrabilité.

Ces autres créances sont comptabilisés sous la rubrique « Actifs courants – créances court terme ».

Comptabilisation des produits

Un produit est comptabilisé lorsqu'il est probable qu'il sera acquis et que l'on peut évaluer son montant de façon fiable.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultats prorata temporis, compte tenu du taux d'intérêt effectif du placement.

Estimations et jugements significatifs dans l'application des méthodes comptables

Au-delà des estimations et jugements significatifs effectués par Solvay dans l'application des méthodes comptables (voir le rapport annuel de Solvay), la principale estimation effectuée par le Conseil d'Administration au 31 décembre 2018 porte sur la valeur recouvrable de la participation dans Solvay. Un test de dépréciation est effectué s'il existe un quelconque indice que la participation a pu se déprécier. Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de la participation à sa valeur boursière. En cas de situation de crise sur le marché avec volatilité excessive des cours, référence peut être en outre faite aux «target prices» pour l'action Solvay, tels qu'estimés par les analystes financiers.

À la date de clôture de l'exercice, Solvac considère qu'il n'y a pas d'indice de perte de valeur. Dès lors, aucun test de dépréciation de l'investissement n'a été effectué.

Enfin, le Conseil d'Administration considère que Solvac a une influence notable sur Solvay et donc intègre les comptes de ce groupe selon la méthode de mise en équivalence.

Gestion des risques

Risque sous-jacent Solvay – Le seul investissement de Solvac étant sa participation dans Solvay, les principaux risques auxquels la Société est exposée sont similaires à ceux de Solvay. La situation financière et les résultats de Solvac sont influencés par les résultats de Solvay, soit par les dividendes encaissés (comptes statutaires), soit par le biais de la consolidation par mise en équivalence (comptes consolidés).

Risque de valorisation – Solvac est exposée au risque de marché (évolution du cours de l'action Solvay). Bien que le cours de bourse soit sujet à la volatilité des marchés, le Conseil estime qu'il constitue sur une longue période un indicateur fiable de valorisation. La valeur comptable des titres Solvay au bilan consolidé de Solvac est de 112,42 EUR par action goodwill inclus (82,73 EUR dans les comptes statutaires).

Risque de taux – Solvac est exposée au risque de taux d'intérêts résultant d'emprunts bancaires à taux fixe sur un montant de 150 millions EUR. La société suit ce risque par le calcul périodique des justes valeurs de ces emprunts.

Risque de liquidité – Solvac est exposée au risque de liquidité, notamment lorsqu'elle doit recourir aux emprunts bancaires à court terme. La dette à court terme, modérée, a été augmentée par rapport à l'année passée (41,5 millions EUR à fin 2018 contre 31 millions EUR à fin 2017) et elle est remboursée de la manière suivante : 33 millions EUR au 21 janvier 2019 (lors du paiement par Solvay de son acompte sur dividende) et 8,5 millions EUR en mai 2019 (lors du paiement par Solvay de son solde sur dividende). Non seulement la dette à court terme est de courte durée mais de plus, en moyenne sur l'année, la société connaît une situation de trésorerie moyenne⁽¹⁾ positive. Par conséquent, le Conseil est confiant dans la capacité de Solvac à lever les fonds nécessaires à court terme et à les rembourser avec les flux de dividendes versés par Solvay.

Risque de contrepartie – Il s'agit du risque de contrepartie bancaire relatif aux placements de trésorerie et aux valeurs disponibles. Les contreparties de Solvac sont des banques avec une notation minimum de A.

(1) La trésorerie nette moyenne à court terme est un indicateur de performance non IFRS qui se définit comme la somme de tous les financements à court terme (-), des placements en billets de trésorerie (+) et des valeurs disponibles en compte-courant (+) en cours d'année pondérés par leur durée respective.

Notes sur les états financiers consolidés

(1) Participations mises en équivalence

Solvac détient une participation de 30,71 % dans le capital de Solvay. Cependant, le pourcentage pris en compte dans les tableaux consolidés est de 31,52 % car les actions propres détenues par Solvay sont déduites du nombre total des actions constituant le capital de Solvay. Solvay S.A. est une société anonyme de droit belge cotée à la bourse Euronext de Bruxelles et de Paris. Le groupe Solvay est un groupe international de chimie.

La valeur de mise en équivalence de la participation se monte à 3.655 millions EUR (dont 343 millions EUR de goodwill et 3.312 millions EUR de valeur hors goodwill). Évaluée au cours de bourse du 31 décembre 2018, elle se monte à 2.839 millions EUR.

Les variations du goodwill sont les suivantes :

MILLIONS EUR	2017	2018
Valeur au 1 ^{er} janvier	343	343
Vendues en cours d'année	0	0
Acquises en cours d'année	0	0
Valeur au 31 décembre	343	343

Les variations de la participation mise en équivalence hors goodwill sont les suivantes :

MILLIONS EUR	2017	2018
Valeur au 1 ^{er} janvier	3.057	3.033
Vendues en cours d'année	0	0
Acquises en cours d'année	0	0
Résultat	334	270
Distribution	-114	-119
Écarts de conversion et de juste valeur	-204	63
Variation de périmètre et autres	-39	-29
Coupons d'Obligations Hybrides Perpétuelles	0	94
Valeur au 31 décembre	3.033	3.312

En 2017 et 2018, Solvac n'a pas acquis de titres Solvay.

En 2018, la quote-part de Solvac dans le résultat net du groupe Solvay, hors part des tiers, s'élève à 270 millions EUR (2017: 334 millions EUR). En 2018, la quote-part de Solvac dans le résultat « Discontinued Operations » s'élève à 63 millions EUR (2017: 76 millions EUR).

La valeur de la participation au 31 décembre correspond aux capitaux propres de Solvay « Actionnaires Solvay »⁽¹⁾ multiplié par le pourcentage de détention (31,52 % en 2018 et 31,47 % en 2017).

(1) Il s'agit des capitaux propres de Solvay diminués des participations ne donnant pas le contrôle.

Les états financiers consolidés abrégés du groupe Solvay sont les suivants :

MILLIONS EUR	2017	2018
Bilan		
Actifs immobilisés	15.394	15.426
Actifs circulants	6.057	6.574
Valeurs disponibles	992	1.103
Total de l'actif	21.451	22.000
Capitaux propres	9.752	10.624
Actionnaires Solvay	9.639	10.507
Participations ne donnant pas le contrôle	113	117
Dettes à plus d'un an	7.571	7.474
Dettes financières à plus d'un an	3.182	3.180
Dettes à un an au plus	4.128	3.902
Dettes financières à un an au plus	1.044	630
Total du passif	21.451	22.000
Compte de résultats		
Chiffre d'affaires	10.125	10.257
Résultat des activités poursuivies	875	697
Résultat des activités abandonnées	241	200
Résultat net de l'année	1.116	897
Participations ne donnant pas le contrôle	-55	-39
Résultat net (part Solvay)	1.061	858
Résultat global		
Autres éléments du résultat global	-684	204
Résultat global	433	1.101
Dividende reçu	114	119

(2) Dettes financières à long terme

Les dettes à plus d'un an sont en diminution par rapport à 2017 et s'élèvent à 150 millions EUR (emprunts auprès de BNP Paribas Fortis) au 31 décembre 2018. Il s'agit de l'endettement structurel de Solvac : soit un emprunt de 50 millions EUR (échéance 2022; taux fixe de 2,90%), un emprunt de 50 millions EUR (échéance 2023; taux fixe de 1,50%) et un emprunt de 50 millions EUR (échéance 2025; taux fixe de 2,75%). Les intérêts sur les dettes à plus d'un an s'élèvent à 4 millions EUR pour l'exercice 2018.

(3) Résultat net par action

Le résultat net par action et le résultat net dilué par action sont identiques. Le nombre de titres Solvac se monte à 21.375.033 actions à fin 2018 comme à fin 2017.

(4) Résultat global

Les principaux mouvements sont liés à l'évaluation des obligations au titre de régimes à prestations définies conformément à IAS19 révisé aux profits et pertes sur instruments de couverture et aux écarts de conversion liés à Solvay, participation mise en équivalence.

(5) Dettes financières à court terme

Les dettes financières à court terme sont en augmentation de 11 millions EUR par rapport à 2017. Au 31 décembre 2018, elles sont constituées d'un emprunt « Straight Loan » contracté le 27 décembre 2018 pour un montant de 41,5 millions EUR (échéance le 21 janvier 2019 pour 33 millions EUR et le 23 mai 2019 pour 8,5 millions EUR) permettant de financer le solde de dividende 2018 payé le 28 décembre 2018. L'emprunt « Straight Loan » présent au bilan du 31 décembre 2017 (31 millions EUR) avait une échéance au 22 janvier 2018.

(6) Dividende distribué

Les dividendes distribués (5,22 EUR brut par action en 2018 à comparer à 5,02 EUR par action en 2017) durant la période se montent à 112 millions EUR comprenant le premier acompte sur dividende 2018 payé le 24 août 2018 (64 millions EUR) et le second acompte de dividende 2018 payé le 28 décembre 2018 (47 millions EUR).

7) Créances court terme

Il s'agit principalement de l'acompte sur dividende à recevoir de Solvay en janvier 2019.

(8) Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent à 3.493 millions EUR. Ils ont été majoritairement impactés durant l'année 2018 par:

- la distribution des deux acomptes sur dividendes pour un total de EUR 5,22 brut par action (EUR 5,02 brut par action en 2017), pour un montant total de 112 millions EUR;
- la quote-part dans certains éléments du résultat global provenant de Solvay (68 millions EUR liés aux écarts de conversion et les gains actuariels des plans de pensions pour 7 millions EUR, net d'impôts);
- l'impact de l'emprunt hybride de Solvay pour 94 millions EUR et
- la quote-part dans le résultat consolidé de la période de 265 millions EUR.

Référence est faite à la proposition d'affectation bénéficiaire qui est présentée dans le rapport de gestion du rapport annuel.

(9) Actions propres

En 2018, Solvac n'a acquis aucune action propre.

(10) Instruments financiers

MILLIONS EUR	2017		2018	
	VALEUR COMPTABLE NETTE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE NETTE	JUSTE VALEUR
Créances (inclus trésorerie et équivalents de trésorerie)	45	45	48	48
Passifs financiers évalués au coût amorti (dettes commerciales incluses)	209	214	210	214

Afin de refléter l'importance des données utilisées lors des évaluations à la juste valeur, Solvac classe ces évaluations selon une hiérarchie qui se compose des niveaux suivants:

- niveau 1: des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2: des données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées des prix); et
- niveau 3: des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Pour les créances, la valeur comptable est une bonne approximation de la juste valeur. En ce qui concerne les passifs financiers au coût amorti, la valeur nette comptable des dettes financières à long terme (150 millions EUR, voir note 2) est inférieure à leur juste valeur (estimée à 154 millions EUR). La juste valeur de l'endettement à taux fixe a été calculée selon la méthode « Discounted Cash Flow ». La valeur nette comptable des autres passifs financiers est une bonne approximation de leur juste valeur. Ainsi les justes valeurs déterminées sont de niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

(11) Variation des dettes financières

Les tableaux ci-dessous mentionnent la réconciliation en 2018 et 2017 entre les dettes financières reprises dans le bilan consolidé et les montants issus de l'état consolidé des flux de trésorerie:

MILLIONS EUR	Au 1 ^{er} janvier 2018	Variation en trésorerie	Au 31 décembre 2018
Dettes financières à long terme	160	-10	150
Dettes financières à court terme	31	11	42
Total	191	1	192

La variation en trésorerie reprise dans le tableau ci-dessus se réconcilie avec l'état consolidé des flux de trésorerie comme suit:

MILLIONS EUR	Au 31 décembre 2018
Variation de trésorerie	1
Dont: Augmentation de dettes financières	92
Remboursement de dettes financières	-91

En 2017, la réconciliation entre les dettes financières consolidées et les montants issus de l'état des flux de trésorerie se présentait comme suit:

MILLIONS EUR	Au 1 ^{er} janvier 2017	Variation en trésorerie	Au 31 décembre 2017
Dettes financières à long terme	160	0	160
Dettes financières à court terme	33	-2	31
Total	193	-2	191

La variation en trésorerie reprise dans le tableau ci-dessus se réconciliait avec l'état consolidé des flux de trésorerie comme suit:

MILLIONS EUR	Au 31 décembre 2017
Variation de trésorerie	-2
Dont : Augmentation de dettes financières	31
Remboursement de dettes financières	-33

(12) Relations avec les administrateurs de la société consolidante

Rémunérations et pensions: les mandats d'administrateurs sont rémunérés depuis début 2014 par des jetons de présence de 2.000 EUR brut par séance, pour chaque Administrateur, et de 4.000 EUR brut par séance pour le Président du Conseil.

Avances et crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une entreprise filiale ou par une entreprise associée: le compte courant avec Solvay S.A. (soldes nuls en 2018 et 2017) est rémunéré en faisant référence au taux de financement interne applicable au sein du Groupe Solvay.

(13) Droits et engagements hors bilan

Garanties réelles constituées par l'entreprise sur ses actifs propres: mise en gage de 2.700.119 titres Solvay, dont

- 2.125.119 en faveur de BNP Paribas Fortis pour un montant de 186 millions EUR
- 575.000 en faveur de KBC pour un montant de 50 millions EUR.

(14) Liste des sociétés consolidées

Le Groupe Solvay est intégré selon la méthode de mise en équivalence.

(15) Réconciliation entre le revenu cash et le résultat net consolidé pour les années 2017 et 2018

MILLIONS EUR	2017	2018
Revenu cash	112,1	117,1
Résultat opérationnel	-1,2	-1,4
Charges financières	-4,2	-3,9
Autres charges et produits financiers	0,0	0,0
Résultat cash	106,7	111,8
Moins dividendes Solvay payés en janvier 2016 et 2017, comptabilisés dans le résultat net de 2015 et 2016, respectivement	-42,9	-44,9
Plus dividendes Solvay payés en janvier 2017 et janvier 2018, comptabilisés dans le résultat net de l'année 2016 et 2017, respectivement	44,9	46,8
Charge d'impôts	0,0	0,0
Annulation des dividendes Solvay, extournés en consolidation	-114,1	-119,0
Quote-part du résultat net de Solvay sur l'année	333,8	270,4
Résultat net Solvay - comptes consolidés	328,4	265,1

Rapport de gestion

Nous vous présentons le rapport de notre Société et soumettons à votre approbation les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

Les événements importants survenus au cours de l'exercice 2018 sont les suivants :

- Solvac a procédé en 2018, et comme les années antérieures, à la distribution de deux acomptes sur dividende, soit un total de 5,22 EUR brut par action. Le premier acompte a été payé le 24 août et le second acompte, le 28 décembre 2018. Sur l'année 2018 (sur base du cours de clôture de l'année), l'actionnaire de Solvac a bénéficié d'un rendement brut sur dividende de 4,7% (3,3% net de précompte de 30%).
- Les dettes à plus d'un an ont diminué de 160 à 150 millions EUR: un emprunt de 60 millions a été réduit de 10 millions. Il a aussi été prolongé de 5 ans et a bénéficié d'une réduction de taux d'intérêt.
- Le dividende total 2018 par action est en augmentation de 4,0% par rapport à celui de l'exercice 2017.
- La décote de holding s'établit à 12% en fin d'année, soit un niveau inférieur aux années précédentes (2017: 24% - 2016: 29% - 2015: 31%).

Comptes statutaires

Le résultat net de 2018 est en hausse de 4,6% par rapport à 2017. Le revenu cash⁽¹⁾ de Solvac, alimenté par les flux de dividendes de la participation dans Solvac, s'établit à 117,1 millions EUR contre 112,1 millions en 2017 soit une augmentation de 4,3% provenant principalement de l'augmentation du dividende de Solvac tel que repris dans le tableau ci-dessous :

	2017	2018	
Dividende Solvac par action – janvier (en EUR)	1,32	1,38	
Nombre d'actions Solvac détenues par Solvac (en millions)	32,5	32,5	
Dividende Solvac encaissé en janvier (en millions EUR) (a)	42,9	44,9	+4,7%
Dividende Solvac par action – mai (en EUR)	2,13	2,22	
Nombre d'actions Solvac détenues par Solvac (en millions)	32,5	32,5	

(1) Solvac utilise certains indicateurs de performance non IFRS qu'il convient de définir ici :

- Le revenu cash correspond à ses revenus encaissés sur la période. Il se définit comme le flux de trésorerie obtenu par le paiement des dividendes reçus de Solvac.
 - Le résultat cash se définit comme le revenu cash réduit des charges d'intérêts et des autres produits et charges (financiers/d'exploitation).
- C'est sur base de cet indicateur que le Conseil d'Administration détermine les montants de dividendes proposés à la distribution par Solvac.

	2017	2018	
Dividende Solvac encaissé en mai (en millions EUR) (b)	69,2	72,2	+4,3%
Revenu cash (a) + (b) ⁽¹⁾	112,1	117,1	+4,3%

La réconciliation du revenu cash au résultat net des comptes statutaires pour les années 2017 et 2018 est reprise dans le tableau ci-dessous :

MILLIONS EUR	2017	2018
Revenu cash	112,1	117,1
Résultat opérationnel	-1,2	-1,4
Charges financières	-4,2	-3,9
Autres charges et produits financiers	0,0	0,0
Résultat cash ⁽¹⁾	106,7	111,8
Moins dividendes Solvac payés en janvier 2017 et 2018, comptabilisés dans le résultat net de 2016 et 2017, respectivement	-42,9	-44,9
Plus dividendes Solvac payés en janvier 2018 et janvier 2019, comptabilisés dans le résultat de l'année 2017 et 2018, respectivement	44,9	46,8
Charge d'impôts	0,0	0,0
Résultat net Solvac S.A. - comptes statutaires	108,7	113,7
Distribution Solvac	107,3	111,6
Solde	+1,4	+2,1

Pour autant que les comptes statutaires l'autorisent, c'est sur la base du résultat cash, et après couverture des frais (principalement charges financières), que le Conseil d'Administration détermine les montants de dividendes proposés à la distribution par Solvac.

Le dividende annuel brut par action de 5,22 EUR est en hausse de 4,0% par rapport à 2017. Ce qui correspond, après déduction du précompte mobilier de 30%, à 3,654 EUR net par action.

Pour l'exercice 2018, la distribution brute atteint 111,6 millions EUR. Une telle distribution entraîne un excédent comptable de 2,1 millions EUR. Suite à cette opération, le report à nouveau passera de 1.382,0 millions EUR en 2017 à 1.384,1 millions EUR en 2018.

États financiers consolidés

Comme par le passé, le Conseil d'Administration a confirmé que Solvac exerce une influence notable sur Solvay, ce qui conduit à une intégration de Solvay par mise en équivalence dans les comptes consolidés de Solvac.

Les états financiers consolidés 2018 de Solvac ont été préparés selon la méthode de mise en équivalence des données Solvay. Ils sont présentés conformément aux règles IFRS (International Financial Reporting Standards).

La différence par rapport aux comptes statutaires consiste uniquement en l'évaluation de la participation dans Solvay selon la méthode de la mise en équivalence.

De ce fait, le résultat consolidé de Solvac reflète celui du groupe Solvay et enregistre dès lors un bénéfice de 265 millions EUR.

Le potentiel de distribution de Solvac S.A. est déterminé par les dividendes reçus de Solvay S.A.

La réconciliation du revenu cash au résultat net IFRS pour les années 2017 et 2018 est reprise dans le tableau ci-dessous :

MILLIONS EUR	2017	2018
Revenu Cash	112,1	117,1
Résultat Opérationnel	-1,2	-1,4
Charges financières	-4,2	-3,9
Autres charges et produits financiers	0	0
Résultat Cash	106,7	111,8
Moins dividendes Solvay payés en janvier 2017 et 2018, comptabilisés dans le résultat net de 2016 et 2017, respectivement	-42,9	-44,9
Plus dividendes Solvay payés en janvier 2018 et janvier 2019, comptabilisés dans le résultat de l'année 2017 et 2018, respectivement	44,9	46,8
Charge d'impôts	0	0
Annulation des dividendes Solvay, extournés en consolidation	-114,1	-119,0
Quote-part du résultat net de Solvay sur l'année	333,8	270,4
Résultat net Solvac - comptes consolidés	328,4	265,1

Principaux risques

Risque sous-jacent Solvay - Le seul investissement de Solvac étant sa participation dans Solvay, les principaux risques auxquels la Société est exposée sont similaires à ceux de Solvay. La situation financière et les résultats de Solvac sont influencés par les résultats de Solvay, soit par les dividendes encaissés (comptes statutaires), soit par le biais de la consolidation par mise en équivalence (comptes consolidés).

Risque de valorisation - Solvac est exposée au risque de marché (évolution du cours du titre Solvay). Bien que le cours de bourse soit sujet à la volatilité des marchés, le Conseil estime qu'il constitue sur une longue période un indicateur fiable de valorisation. La valeur comptable moyenne des titres Solvay au bilan consolidé de Solvac est de 112,42 EUR par action goodwill inclus (82,73 EUR dans les comptes statutaires).

Risque de taux - Solvac est exposée au risque de taux d'intérêts résultant d'emprunts bancaires à taux fixe sur un montant de 150 millions EUR. La Société suit ce risque par le calcul périodique des justes valeurs de ces emprunts.

Risque de liquidité : Solvac est exposée au risque de liquidité, notamment lorsqu'elle doit recourir aux emprunts bancaires à court terme.

La dette à court terme a atteint 41,5 millions EUR fin 2018. Il s'agit d'un emprunt destiné à financer les besoins de trésorerie à court terme. Une partie de cette dette (33 millions EUR) a été remboursée en janvier 2019 lors du paiement par Solvay de son acompte sur dividende (46,8 millions EUR).

La société dispose d'une trésorerie positive entre le mois de mai et septembre. Le reste de l'année, la dette bancaire à court terme est de l'ordre de 9 millions EUR sauf de fin décembre à fin janvier suite au financement de l'acompte de dividende Solvac. Sur l'année, la société connaît une situation de trésorerie nette moyenne⁽¹⁾ positive.

Par conséquent, le Conseil est confiant dans la capacité de Solvac à lever les fonds nécessaires à court terme et à les rembourser avec les flux de dividendes versés par Solvay.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de contrepartie bancaire relatif aux placements de trésorerie et aux valeurs disponibles. Les contreparties de Solvac sont des banques avec une notation minimum de A.

(1) La trésorerie nette moyenne est un indicateur de performance non IFRS qui se définit comme la somme de tous les financements court terme (-), placements en billets de trésorerie (+) et des valeurs disponibles en compte courant en cours d'année, pondérés par leur durée respective.

Décote

Sur une longue période (voir graphique ci-dessous), la décote de Solvac est proche de 28,5%. En moyenne sur l'année 2018, elle aura été de 19,2%. On constate que la décote de l'action Solvac a tendance à augmenter lorsque l'action Solvac s'apprécie et à baisser lors des reculs de l'action Solvac. Ceci est notamment dû au fait que le titre Solvac est plus liquide. La société a conclu un contrat d'animation avec KBC Securities, afin de pallier autant que possible ce relatif manque de liquidité.

Évolution de la décote holding de Solvac par rapport à l'action Solvac⁽¹⁾

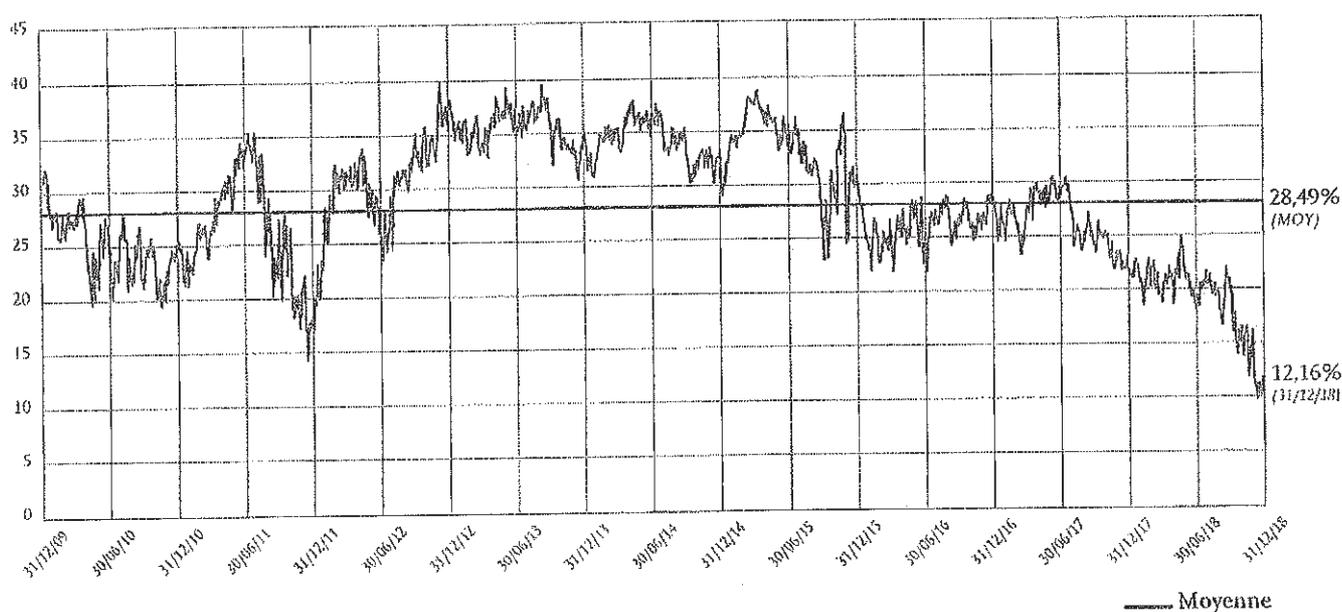
2014	2015	2016	2017
33,18%	31,24%	29,39%	24,17%
2018 Q1	Q2	Q3	Q4
19,59%	17,45%	21,73%	12,16%

La décote au 28 février 2019 est de 10,64%

La décote est calculée comme suit:

		31/12/2017	31/12/2018
Nombre d'actions Solvac	a	21.375.033	21.375.033
Nombre d'actions Solvac détenues par Solvac	b	32.511.125	32.511.125
Cours de l'action Solvac (en EUR)		115,9	87,32
Cours de l'action Solvac (en EUR)	c	128,00	110,50
Nombre de titres Solvac indirectement détenus par titre Solvac ⁽²⁾	b/a	1,52	1,52
Valeur du portefeuille Solvac détenu par Solvac (en milliers EUR)	d	3.768.039	2.838.871
Endettement structurel de Solvac (en milliers EUR)	e	160.000	150.000
Valeur net de l'actif	f=d-e	3.608.039	2.688.871
Valeur du portefeuille par action Solvac (en EUR)	g=d/a	176,28	132,81
Endettement Solvac par action (en EUR)	h=e/a	7,49	7,02
Valeur net de l'actif par action Solvac (en EUR)	i=g-h	168,79	125,79
Décote	1-c/i	24,17%	12,16%

Décote de l'action Solvac par rapport à l'action Solvac (source: KBC Securities)



(1) Évolution sur base des cours de bourse à fin de période.

(2) Rapport du nombre d'actions Solvac détenues en portefeuille par action Solvac. Ceci ne tient compte ni des cours de bourse, ni de l'endettement Solvac.

Informations non financières

Les articles 96, §4 et 119, §2 du Code des Sociétés, tels que modifiés par la loi du 3 septembre 2017, imposent à certaines sociétés cotées de publier dans leur rapport annuel des informations non financières relatives aux questions sociales, environnementales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption.

Dans la mesure où Solvac n'a pas d'activité autre que la gestion de sa participation dans Solvac et n'a que quelques salariés, les questions d'ordre non financières, visées par les dispositions légales précitées sont sans pertinence pour Solvac. Pour ce qui concerne le groupe Solvac, il est fait référence aux informations non financières contenues dans le rapport annuel intégré 2018.

Mentions complémentaires

Il n'y a pas eu en 2018 d'opérations visées aux articles 523 et 524 du Code des sociétés. La Société n'a pas réalisé en 2018 d'opérations dans le cadre du capital autorisé et la Société ne détient pas d'actions propres.

La Société n'a pas de succursale et ne procède pas à des activités en matière de recherche et développement.

Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

La Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, qui fait partie intégrante du présent rapport de gestion, figure en pages 14 et suivantes du présent Rapport Annuel. Une Charte de Gouvernance d'Entreprise a par ailleurs été établie et publiée sur le site de Solvac www.solvac.be.

Nominations statutaires

Les mandats du Chevalier Guy de Sellier de Moranville, du Chevalier John Kraft de la Saulx, de Mme Aude Thibaut de Maisières et de Mme Laure le Hardy de Beaulieu viennent à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2019.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de réélire le Chevalier Guy de Selliers de Moranville, le Chevalier John Kraft de la Saulx et Mme Laure le Hardy de Beaulieu pour une nouvelle période de 4 ans, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2023.

Pour des raisons de convenances personnelles, Mme Aude Thibaut de Maisières ne souhaite pas poursuivre son mandat d'Administrateur de Solvac qui arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée générale de 2019. Sur recommandation du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire de nommer Mme Mélodie de Pimodan comme Administrateur pour une période de 4 ans. Son mandat viendrait à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2023. Le Conseil d'Administration propose également à l'Assemblée Générale Ordinaire de confirmer sa désignation comme Administrateur indépendant.

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Solvac SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 - Comptes consolidés

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Solvac SA (« la société ») et de ses filiales (conjointement « le groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 10 mai 2016, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de Solvac SA durant 18 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du groupe, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2018, ainsi que l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à 3 703 028 (000) EUR et dont l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global se solde par un bénéfice de l'exercice de 265 125 (000) EUR.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous n'avons pas soulevé de point clé de l'audit dans le cadre de notre audit des comptes consolidés de Solvac SA. Toutefois, nous attirons l'attention du lecteur sur les points clés de l'audit qui sont identifiés dans le rapport du commissaire sur les comptes consolidés de Solvac SA.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre le groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;

- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

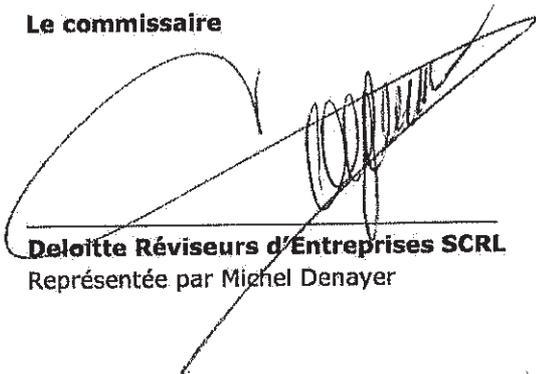
- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du groupe au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Zaventem, le 1^{er} mars 2019

Le commissaire



Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL
Représentée par Michel Denayer

Deloitte[®]

Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises
Coöperatieve vennootschap met beperkte aansprakelijkheid/Société coopérative à responsabilité limitée.
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE 17 2300 0465 6121 - BIC GEBABEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited